

# INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE



**Commune de Montpreveyres**

## Nouvelle réglementation hivernale du stationnement sur la rue du Village

En raison de la difficulté de déneiger correctement la chaussée et les trottoirs sur la route du Village, la Municipalité a décidé d'instaurer de nouvelles règles de stationnement en cas de neige. En effet, des restrictions de parcage vont être mises en place sur **les places de parc longitudinales le long de la route du Village.**

Dès le 15 février 2017, en cas de neige, le stationnement ne sera plus autorisé entre 20h00 et 06h00 dans les zones situées sur la chaussée de la rue du Village. Merci d'utiliser les espaces hors chaussée (en face de l'arrêt de bus et devant l'ancienne laiterie).

Des panneaux provisoires seront mis en place sur la signalisation existante qui porteront les indications suivantes:



**En cas de neige  
20h00–06h00**

Afin de faciliter le déneigement correct du principal axe du village, nous vous prions de bien vouloir vous conformer à la signalisation en place.

Vous remerciant de votre collaboration et de votre compréhension, nous vous présentons, nos cordiales salutations

La Municipalité